

L'hon. M. MICHAUD: Mon honorable ami a-t-il l'autre lettre dans laquelle on préconisait l'alternative?

M. NEILL: De quelle date?

L'hon. M. MICHAUD: Je n'ai pas la date.

M. NEILL: Le ministre a-t-il la lettre?

L'hon. M. MICHAUD: Je ne l'ai pas ici, mais je communiquerai à la Chambre les renseignements que renferment les archives du ministère touchant cette question. Pour ce qui est des parcs à rets, mon honorable ami a déclaré que le ministre a refusé de discuter les pétitions qu'il lui a présentées, lesquelles, prétend-il, étaient signées par dix mille personnes. Cette question a été renvoyée au comité des Pêcheries, l'année dernière et tous les membres ont eu l'occasion de se procurer les renseignements qu'ils désiraient. Ce comité a fait des recommandations à la Chambre et le département y a pleinement donné suite. Lorsque l'honorable député de Comox-Alberni a présenté les pétitions à la Chambre, je n'ai soulevé aucune objection, vu qu'il ne m'appartenait pas de les apprécier ou de dire ce qu'il y avait à faire. Quelques pétitions, portant les mêmes titres furent envoyées à mon bureau par inadvertance, je le suppose. Ces documents donnaient l'adresse postale et l'occupation des signataires et j'ai constaté que les aviculteurs les avaient signées en bien plus grand nombre que les pêcheurs.

M. NEILL: Assurément. Les pêcheurs sont peu nombreux en regard de la population totale de la Colombie-Britannique et leur nombre diminuera encore plus, si l'on permet l'emploi de ces parcs à rets.

L'hon. M. MICHAUD: Vous ne dites pas la vérité lorsque vous prétendez que le ministre a refusé de discuter la question dont faisaient mention les pétitions.

M. NEILL: J'ai la lettre par devers moi.

L'hon. M. MICHAUD: La lettre ne dit pas que j'ai refusé de discuter la question.

M. NEILL: Voici la lettre.

L'hon. M. MICHAUD: L'honorable membre va-t-il la lire?

M. NEILL: J'ai écrit au ministre touchant ces pétitions le 28 février 1938 et voici ce que j'ai dit en partie:

Etes-vous disposé à leur donner avis qu'on ne leur permettra plus de se servir de ces parcs à rets, passé cette année, ou entendez-vous renvoyer de nouveau la question au comité des Pêcheries de la Chambre?

La réponse du ministre porte la date du 4 mars et elle est ainsi conçue:

En réponse à votre lettre du 28 du mois dernier au sujet des parcs à rets à Sooke, C.-B., permettez-moi de dire que, dans le moment, je

[M. Neill.]

ne suis pas prêt à donner aucun avis que les parcs à rets ne seront pas autorisés à l'avenir. De plus, je ne pense pas que les pétitions présentées à la Chambre devraient être renvoyées au comité des pêcheries, vu qu'elles ne semblent contenir aucun nouvel argument en plus de ceux dont le comité a été saisi l'an dernier, alors qu'il les a examinées.

Je n'ai pas demandé que les pétitions fussent soumises au comité. J'ai demandé que les renseignements du comité, l'an dernier, lui fussent fournis. Je les ai sous la main, et je désire qu'ils soient soumis au comité.

L'hon. M. MICHAUD: C'est une question que mon honorable ami devrait présenter à la Chambre ou au comité. En ce qui concerne le ministère, les recommandations du comité, l'an dernier, ont été acceptées. On ne peut s'attendre à autre chose du département ou du ministre.

Quant à l'autre question que l'on a soulevée, savoir la destruction totale du poisson par les Japonais en dehors de la zone de trois milles, je suis sûr que mon honorable ami sait que c'est un sujet très délicat du point de vue international. Il ne doit pas ignorer que cette question est étudiée par les gouvernements des Etats-Unis et du Canada.

M. NEILL: Je ne le savais pas.

L'hon. M. MICHAUD: Mon honorable ami devrait avoir assez de confiance dans le Gouvernement pour savoir que des questions de cette importance seront étudiées comme elles le méritent. Leur solution ne peut être effectuée que par des pactes ou des accords internationaux.

Mon honorable ami a parlé de la cession de la juridiction des pêcheries dans les eaux intérieures de la Colombie-Britannique. Je ne crois pas qu'il se rende bien compte de la situation. Nous ne pouvons nous désister de ce qui ne nous appartient pas. Nous avons abandonné l'administration de la pêche sportive dans la Colombie-Britannique, et cela à la suite de recommandations des représentants du gouvernement provincial et des fonctionnaires du ministère. Nous nous sommes départis de tout ce qui se rapportait à cet égard. La question de la limite exacte de juridiction n'est pas encore résolue, et elle n'a pas encore été décidée depuis que la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération. De nombreuses causes ont été soumises au Conseil privé, et aucune partie n'a semblé satisfaite des décisions. Cependant, je crois que nous en sommes arrivés à quelque entente au sujet de la limite de juridiction, et que les règlements ont été modifiés de telle façon que les autorités provinciales les approuveront. Je